

Référence complète base Initiatives

Document n° 1 / 2



[Retour à la liste des résultats](#)

Continent : AMERIQUE LATINE

Région : AMERIQUE CENTRALE

Pays : GUATEMALA

N° Initiative : 219000058

Initiative nouvelle : OUI

Initiative pluriannuelle : OUI

Publication intranet : OUI

Type de soutien : INITIATIVE

Partenaire : ODHAG OFICINA DE DERECHOS HUMANOS DEL ARZOBISPADO DE GUATEMALA

[Consulter la fiche partenaire](#)

Intitulé de l'initiative : PROTECTION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS DES PEUPLES INDIGENES DU GUATEMALA

Contexte :

Dans son plan stratégique 2010-2014, l'ODHAG a accordé une priorité à la défense des droits des peuples indigènes. Cette priorité répond à leur situation d'exclusion et de discrimination historique, mais aussi à leurs efforts pour renforcer leur organisation autour de la revendication des droits spécifiques et collectifs, parmi lesquels le droit de consultation dans le cadre de la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail. L'exploitation des ressources naturelles du pays par des entreprises transnationales se fait souvent sans égard à cette normative. Un des exemples les plus emblématiques de cette réalité est se trouve dans les municipalités de San Miguel Ixtahuacán y Sipacapa (San Marcos), où les populations locales s'opposent à l'exploitation minière. Le processus d'organisation des peuples indigènes est accompagné par nombreuses organismes de la société civile, dont la Commission Paix et Ecologie du diocèse de San Marcos, qui a fait appel à l'ODHAG pour la soutenir dans une action en justice autour de l'usurpation de ressources naturelles (terres, eau).

Bénéficiaires :

Directs: populations installées dans les alentours de la mine ; diocèse de San Marcos, organisations locales mobilisées pour la défense du droit de consultation et en résistance contre l'exploitation minière. Indirects : les peuples et communautés indigènes du Guatemala.

Objectifs :

Objectif général: - Participer à la consolidation des Droits économiques, sociaux et culturels des peuples indigènes à travers des actions stratégiques en justice en faveur de la revendication du droit de consultation (cf. Convention 169 de l'OIT).

Objectifs spécifiques: - Consolider le réseau d'organisations de la société civile autour du droit de consultation des peuples indigènes établis par la Convention 169 de l'OIT.

- Renforcer les actions juridiques pour asseoir et consolider le Droit des peuples indigènes à la consultation préalable.

- Construire des stratégies de recherche, de communication et politiques afin de soutenir les processus juridiques en faveur du droit de consultation.

Résultats attendus :

- Un réseau de participation et d'analyse politique et stratégique sur le droit de consultation est opérationnel et apporte au processus de mobilisation des communautés indigènes sur le droit de consultation.- Une stratégie commune pour rendre visible les actions de défense du droit de consultation est mise en œuvre.

Activités :

-Identification des parties prenantes au procès en justice (cartographie des acteurs en présence);

-Recherche théorique et juridique sur les fondements de l'action, et recherche contextuelle sur le cas emblématique de l'exploitation minière à San Miguel Ixtahuacán et Sipakaka ;

-Production d'information sur la procédure juridique ; diffusion au niveau national et International;

- Elaboration d'une stratégie préliminaire en matière d'action juridique;

-Elaboration d'une stratégie de soutien politique et médiatique à l'action ;

- Participation aux espaces d'articulation d'acteurs sociaux en faveur du droit de consultation et, en particulier, accompagnement des réunions du Comité juridique en appui au Conseil de Peuples de l'Occident.

Moyens :

- 4 mois de salaire pour un avocat, un auxiliaire juridique et un auxiliaire administratif.

Thématique rapport d'orientation : PREVENTION ET RESOLUTION DES CONFLITS

Mots clés : DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX;DROIT DES PEUPLES

Chargé Mission : PRYSTHON W

Date Commission : 30/11/2010

